Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20251015-CM2025-10-15-39-Al Date de télétransmission : 28/10/2025 Date de réception préfecture : 28/10/2025



#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

# SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

CM2025/10/15/39 : VŒU RELATIF AU PLAN MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (PMHH)

DATE DE LA CONVOCATION : 9 octobre 2025 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208 PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

## LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**Considérant** La nécessité absolue d'un logement digne pour chaque habitant, condition essentielle pour assurer à tous une vie stable et épanouissante,

**Considérant** que le PMHH doit retenir l'orientation que dans toutes les communes, dans le flux des opérations, un minimum de 30% de logements sociaux doivent être construits, hors quartiers politique de la ville, en complément des mesures de rattrapage,

**Considérant** l'urgence de mettre en place des mesures ambitieuses et structurantes pour répondre efficacement à la crise du logement, avec une attention particulière portée à la mixité sociale et à l'équité territoriale,

**Considérant** la nécessité d'engager la construction dans toutes les communes de la métropole d'au moins 12 logements d'urgence pour 1 000 habitants afin de garantir une réponse immédiate aux besoins de logement des populations vulnérables,

**Considérant** l'importance d'un processus de décision respectueux de l'indépendance des autorités locales, en dissociant le vote du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) des questions liées au transfert de compétence et à la gestion des budgets affectés au logement,

**Considérant** les engagements nationaux et internationaux en matière de droits humains, qui imposent une réponse appropriée à la crise du logement et garantissent à tous le droit à un logement décent,

Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20251015-CM2025-10-15-39-Al Date de télétransmission : 28/10/2025 Date de réception préfecture : 28/10/2025

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### Le groupe Front de Gauche émet le vœu suivant :

**DÉCIDE** l'inscription du PMHH à l'ordre du jour : que le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil métropolitain pour un débat public et un vote à une des séances suivantes.

**DÉCIDE** le respect des objectifs légaux et renforcés de logements sociaux : que le PMHH soit mis en œuvre dans le strict respect des dispositions de la loi SRU, avec un objectif d'intégration de 30 % de logements sociaux dans chaque nouvelle construction, et ce, dans toutes les communes de la Métropole.

**DÉCIDE** de constructions d'urgence :que soit instituée, dans chaque commune, la construction d'au moins 12 logements d'urgence pour 1 000 habitants afin de répondre aux besoins immédiats d'hébergement des populations vulnérables.

**DÉCIDE** l'indépendance du vote du PMHH : que le vote du PMHH soit, par la loi, déconnecté du transfert de compétences ou des budgets alloués au logement, afin de garantir une prise de décision indépendante et une priorité donnée aux enjeux sociaux.

**DÉCIDE** de la mise en œuvre et suivi transparents : qu'un suivi transparent de sa progression soit assuré, avec une communication régulière auprès des citoyens, afin de garantir la participation et l'adhésion collective à cette politique publique ambitieuse.

## REJETTE À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

CONTRE: 96 (Mesdames Joëlle AMOZIGH, Christiane BARODY-WEISS, Jeanne BECART représentée par Angélina BOURDIER-CHAREF, Aline BESSIS représentée par Agnès TOURY, Angélina BOURDIER-CHAREF, Monique BOUTEILLE, Véronique BUCAILLE, Marie-Claire CARRERE-GEE représentée par Valérie MONTANDON, Catherine CHEVALIER, Marie-Carole CIUNTU représentée par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jeanne D'HAUTESERRE, Rachida DATI représentée par Jean-Pierre LECOQ, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Aline de MARCILLAC, Clotilde DEROUARD, Carole DRAI représentée par Arnaud VEDIE, Agnès EVREN représentée par Philippe GOUJON, Karine FRANCLET représentée par Pierre SACK, Véronique JACQUELINE-COLAS représentée par Monique BOUTEILLE, Nathalie LALLIER, Françoise LECOUFLE représentée par Tonino PANETTA, Séverine MAROUN représentée par Denis CAHENZLI, Brigitte MARSIGNY, Xavière MARTIN, Valérie MONTANDON, Kristell NIASME représentée par Didier GONZALES, Isabelle NIZARD, Christine QUILLERY, Muriel RICHARD, Marie-Christine SEGUI, Aurore THIROUX, Agnès TOURY, Martine VALLETON représentée par Joëlle AMOZIGH, Brigitte VERMILLET, Messieurs Manuel AESCHLIMANN, Charles ASLANGUL, Pierre-Christophe BAGUET représenté par Pascal LOUAP, Dominique BAILLY, Jean-Pierre BARNAUD représenté par Ludovic TORO, Vincent BEDU représenté par Patrick OLLIER, Jean-Michel BLUTEAU, Geoffroy BOULARD représenté par Daniel-Georges COURTOIS, Alphonse BOYE, Denis CAHENZLI, Pierre-Olivier CAREL, Eric CESARI, Hervé CHEVREAU représenté par Dominique BAILLY, Daniel-Georges COURTOIS, Rolin CRANOLY représenté par Jean-Michel BLUTEAU, Philippe DALLIER, Grégoire de la RONCIERE représenté par Xavière MARTIN, Christian DEMUYNCK représenté par Philippe DALLIER, François-Marie DIDIER représenté par Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Sébastien

Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20251015-CM2025-10-15-39-AI

DULERMO, Patrick FARCY représenté par Alphonse BOYE, Jean-Paul FAURE SOULETT VAN ELEMEL, Vincent FRANCHI représenté par Manuel AESCHLIMANN, Quentin GESELL, Hervé GICQUEL, Didier GONZALES, Philippe GOUJON, Eric GRILLON, Michel HERBILLON représenté par Hervé GICQUEL, Stephen HERVE, Laurent JEANNE, Jérôme KARKULOWSKI, Philippe LAURENT représenté par Christine QUILLERY, Jean-Pierre LECOQ, Xavier LEMOINE, Pascal LOUAP, Benjamin MALLO, Anthony MANGIN, Bruno MARCILLAUD représenté par Laurent JEANNE, Pierre-Yves MARTIN représenté par Xavier LEMOINE, Jacques JP MARTIN représenté par Yves THOREAU, Gilles MENTRÉ, Georges MOTHRON, Rémi MUZEAU représenté par Jérôme KARKULOWSKI, Patrick OLLIER, Tonino PANETTA, Philippe PEMEZEC représenté par Eric CESARI, Yves REVILLON représenté par Muriel RICHARD, Pierre SACK, André SANTINI, Eric SCHLEGEL, Jacques-Henri SEMELLE, Georges SIFFREDI représenté par Brigitte MARSIGNY, Francis SZPINER représenté par Véronique BUCAILLE, Yves THOREAU, Ludovic TORO, Arnaud VEDIE, Julien WEIL, Métin YAVUZ) ABSTENTIONS: 10 (Mesdames Léa BALAGE EL MARIKY représentée par Fatoumata KONÉ, Virginie DASPET, Anne de RUGY, Fatoumata KONÉ, Marie-Pierre MARCHAND, Sinda MATMATI, Messieurs David BELLIARD représenté par Sylvain RAIFAUD, Patrick CHAIMOVITCH, François **DECHY, Sylvain RAIFAUD)** 

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.